

PC

CREMATORIUM DE ST DESIR

ZA 14 574, SAINT DESIR

PC 4 - NOTICE ARCHITECTURALE



16/09/2024

Indice A

1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET SES ABORDS

1.1 SITUATION DU TERRAIN

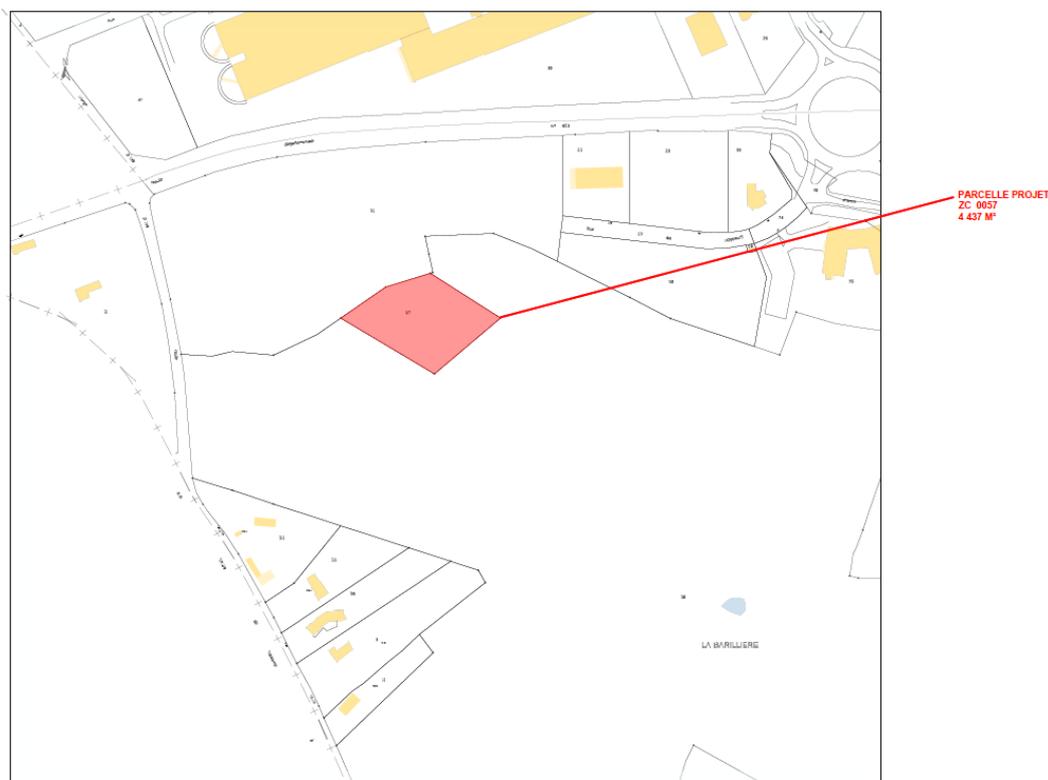
Saint Désir est une commune de 1746 habitants, se situe dans un paysage typique normand, ponctué de bocages et collines, à proximité de la ville de Lisieux et sa célèbre basilique. C'est dans ce cadre naturel verdoyant que se situe la Zac de Saint Désir, un quartier en mutation qui vise à recevoir des activités pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises de la région.

Le site du projet de crématorium se trouve entre la zone d'activité et les champs, en **zone UXi** ; tissu économique industriel, et **zone A**, activité agricole, sur la parcelle **ZC 0057**, de 4437 m², desservie à son nord et bordée d'une épaisse haie arborée.

La nature et le paysage rural constituent l'intérêt principal de ce site. Les enjeux de ce projet sont donc multiples :

D'une part, il s'agit d'être discret, de se cacher et de faire disparaître le bâtiment dans sa topographie tout en mettant en évidence son accès, afin de ne pas altérer la beauté du paysage environnant et de permettre au visiteur une introspection au cœur du bâtiment.

D'autre part, il est important d'utiliser au maximum la végétation présente sur le site pour créer de l'intimité tout en ouvrant des vues sur le paysage lointain, afin de permettre aux familles de se recueillir dans un environnement paisible et respectueux de la nature.



1.2 INTENTIONS

Pénétrer l'enceinte d'un crématorium n'est pas un acte anodin. L'accompagnement d'un défunt est, du point de vue des familles, une étape importante et solennelle. Confrontées à la disparition d'un être cher, les familles sont inévitablement bouleversées, fragilisées et souvent désorientées. L'espace du crématorium est alors la scène imposée d'une confrontation à la mort, à la « violente » disparition du corps. Lieu réceptacle de la douleur intime de tous, mais aussi espace qui s'inscrit collectivement dans la ville. Travailler sur la conception d'un tel lieu invite à appréhender simultanément ces deux échelles, l'intime et le collectif.

Deux principaux objectifs :

La dimension d'accueil et d'accompagnement des familles :

Il s'agit de construire une architecture humble, « attentive » aux corps en mouvement empreinte de bienveillance à l'égard des familles, un environnement protecteur où la relation au monde est adoucie, où le cheminement entre intérieur et extérieur devient naturel, où la violence des contrastes quels qu'ils soient s'amenuise. C'est par la maîtrise de la lumière naturelle, la porosité des espaces vers un extérieur paysagé ainsi que l'usage de matériaux nobles et sobres que nous proposons de rénover ce lieu, propice à l'apaisement, dans la volonté de créer une atmosphère pouvant abolir toute situation potentiellement anxiogène. En conséquence, le projet privilégie une orientation aisée des familles, un espace lisible et fluide empreint de solennité.

La perception du bâtiment dans son site :

Notre volonté est de parfaire une identité visuelle évidente et singulière évoquant la noblesse de la fonction abritée sans en révéler les aspects techniques : l'effacement des cheminées, l'évidence des accès, la matérialité (l'écriture architecturale), insertion dans la pente, sont autant d'éléments à orchestrer afin de remplir ces objectifs.

Vue aérienne





Vue depuis le nord de la parcelle.

1.3 IMPLANTATION



La réponse à ces principaux objectifs, en accord avec les enjeux tant environnementaux que réglementaires (voir annexe en fin de document « Respect du Plan Local d'urbanisme ») nous engage à travailler l'intégration dans le site du bâtiment.

Il se tient comme une ligne dans le paysage afin de respecter au maximum sa topographie. Notre stratégie consiste à développer le programme en deux parties : la zone de crémation sera créée partie basse de la parcelle, cachée de tous ; l'espace public, lui, sera au même niveau que l'accès au site, visible et ouvert sur le paysage.

Le bâtiment se développera donc sur deux niveaux en superposant ses espaces techniques pour assurer une connexion aisée entre les différents pôles et faciliter l'accessibilité des familles. Une enceinte parfaitement opaque assure un isolement total des espaces techniques du parvis d'accueil.

L'implantation du bâtiment dans la topographie du site lui assure une place harmonieuse dans le paysage qui assoit son rôle de lieu de recueillement. Depuis le domaine public, la perception d'un volume pur sortant de la colline sera renforcée par une écriture architecturale en façade sobre, alternant plein et vide, ouverture et intimité.

EXPRESSION ARCHITECTURALE - MORPHOLOGIE

Plutôt que de créer une architecture qui vient rompre avec son environnement, nous en proposons une qui vient le compléter. Une insertion dans la pente grâce à un bâtiment blanc, simple, qui vient soulever la végétation.

Son toit végétalisé fait disparaître le bâtiment dans le terrain depuis le point haut de la parcelle, tout en s'affirmant du point de vue de l'entrée.

Inscrit dans le site, le bâtiment est une alternance de pleins et de vides, en béton ou baies vitrées. L'ensemble est couvert d'une toiture plate et végétalisée, qui vient prolonger son paysage. La gestion de l'apport lumineux dans le bâtiment vient de même ponctuer les différentes étapes du deuil.

2. FONCTIONNEMENT / ORGANISATION



La séparation des flux publics et techniques ainsi que la mise en place d'un parcours de marche en avant des familles sont les principes fondamentaux qui président l'organisation fonctionnelle.

Des flux publics et techniques différenciés

Le projet propose une organisation simple et fonctionnelle des différentes entités du programme. Une distinction claire est faite entre la zone destinée à recevoir le public et accueillir les cérémonies (zone étage supérieur) et la zone technique réservée au personnel et intégrant le processus de crémation (étage inférieur). Il en est de même pour les flux qui sont dissociés et permettent une gestion du bâtiment à l'abri des regards du public.

Le bâtiment tirera parti de la topographie du site pour permettre aux espaces techniques qui en ont besoin de disposer d'une plus grande hauteur. Ainsi l'entrée de la partie technique se fera en bas de la pente pour éviter de trop surélever le bâtiment et lui concéder une dimension intime.

Le principe de marche en avant

Le hall d'accueil se situe en prolongement de la voie d'accès au bâtiment, il est l'espace principal d'entrée au crématorium à partir duquel les familles vont se diriger vers la salle de cérémonie. Il est en prolongement du parvis du bâtiment ce qui invite son visiteur à y entrer de manière progressive.

Les salles de cérémonie sont connectées à l'accueil et peuvent s'assembler grâce à une paroi amovible, permettant ainsi de réunir jusqu'à 130 personnes. La salle principale qui accueillera jusqu'à 100 personnes s'ouvre sur le paysage lointain bordant le terrain. L'enchaînement Parvis, hall d'accueil et salles de cérémonies permet également d'accueillir des cérémonies hors norme.

A la fin de la cérémonie, les familles traverseront le condouloir et auront le choix de se retrouver dans un espace de convivialité positionné de telle sorte à offrir l'intimité ou de sortir du bâtiment pour se diriger vers le jardin du souvenir ou simplement retrouver leur véhicule.

3. MATERIAUX ET ASPECT EXTERIEUR

Le projet aura une unité de matériaux en façade pour jouer sur la pureté de son volume.

Ses façades seront en enduit blanc gratté, les menuiseries extérieures en bois de teinte noyer. Pour dynamiser les façades et souligner les menuiseries, un joint creux dans l'enduit sera réalisé sur toutes les façades.

Le mur de l'entrée sur lequel se lira « CREMATORIUM DE ST DESIR », sera lui d'une autre matérialité que le projet, à l'image d'une stèle, en béton brut imitant la pierre afin de contribuer au solennel du projet. Il s'érigera à hauteur des linteaux des fenêtres et du joint creux afin de donner l'impression que c'est une pierre qui traverse le projet. Un long banc du même matériau viendra finir ce mur et insister sur l'effet de volume filant dans le bâtiment.

4. QUALITE ET MATERIAUX DE L'INTERIEUR

D'une manière générale, la matérialité mise en œuvre à l'extérieur se décline à l'intérieur de l'édifice : la pierre au sol, le bois en menuiseries et panneaux sur les murs. L'emploi de matériaux naturels véhicule une authenticité au-delà des contingences de la mode et de tout artifice, garantissant une pérennité des aménagements. Les espaces ont été imaginés dans le souci constant de la parfaite adéquation entre le lieu et les ambiances, aux différentes étapes du rituel, selon une chronologie rigoureuse, exempte de ruptures et d'anachronismes perturbants.

L'architecture accompagne ainsi la progression inexorable des familles vers la salle de cérémonie, scène du départ du défunt, puis en un second temps vers le retour à la vie quotidienne.

Le rapport à l'extérieur que nous mettons en place depuis l'entrée jusqu'à la sortie des familles retranscrit cette progression en permettant une perception graduée de l'environnement extérieur depuis l'intérieur, et en sténographiant une « disparition » progressive de la présence visuelle du dehors pour aboutir à un nouvel horizon au cœur de la salle de cérémonie, et enfin la réapparition de l'extérieur connu sur le chemin du retour.



Pierre,
Revêtement de sol intérieur



Bois teinté noyer, pour les
menuiseries et habillages muraux
intérieurs



Textile acoustique

Le hall d'accueil :

Début du cheminement intérieur, le hall d'accueil s'ouvre encore généreusement sur l'extérieur, et offre un cadrage visuel sur l'extérieur. Un banc vient faire le lien entre le parvis et l'intérieur du hall, comme pour accompagner de la manière la plus douce et rassurante son visiteur. La présence ponctuelle du bois lui confère une ambiance apaisante. Sa géométrie simple accompagne vers les salles de cérémonie, permettant ainsi une répartition des flux simple et efficace. Son organisation fait que à mesure qu'on la traverse les familles pourront ou non passer plus de temps dans l'enceinte du bâtiment, de la courte visite pour récupérer l'urne, aux cérémonies les plus peuplées.

Les salles de cérémonie :

La salle principale :

Propice au recueillement, prend les atours d'un espace abstrait, éthéré, où la vue directe sur l'extérieur est magnifiée, cadré solennellement sur le paysage, poussant à la contemplation, à la concentration. L'intimité de la cérémonie est préservée. La salle est ainsi baignée d'une lumière qui vient de l'horizon.

Grande de 100 places elle offre une multiplicité de configurations au sein du même espace permet à chacun de choisir la place qui lui convient en ces instants de recueillement. La minéralité affirmée de la pierre au sol donne une dimension tellurique et géologique au bâtiment, comme pour l'ancrer dans une permanence, un ordre rassurant propice au repli intérieur, à l'intimité du recueillement. Le mobilier, entièrement fait de bois adoucit l'ensemble et prodigent une chaleur réconfortante. Une scénographie du départ du cercueil est orchestrée et ce grâce à la mise en place d'un claustra. Il peut ainsi se fermer lors du départ des familles afin de mettre à distance le cercueil tout en garantissant une praticité lors des déplacements de celui-ci. Ce système assure ainsi le calme et le solennel de ces instants.

Lieu de cérémonie hors norme :

En cas de cérémonie hors norme, le crématorium aura possibilité de connecter les deux salles de cérémonie grâce à l'ouverture de cloison amovible. De plus en cas de très grande affluence, l'accueil et le parvis pourront servir d'extension à la salle de cérémonie notamment par l'usage d'écrans afin de permettre à un maximum de personne d'assister aux cérémonies.



La salle de convivialité :

En sortie de cérémonie, les familles peuvent quitter l'établissement en empruntant le couloir en ayant la possibilité de faire une étape par la salle de convivialité. Cette grande galerie est un espace de transition majeur, la lumière qui émane des deux jardins situés de bout en bout de celui-ci, devient le fil d'Ariane pour mettre en évidence le chemin à suivre, ne laissant pas de place à la désorientation. Ce parcours introduit une séquence qui met à distance la cérémonie, change de vue et instaure un rapport au temps singulier, une lenteur, comme une transition douce entre le moment du deuil et la vie d'après.

La salle de convivialité jouit ainsi d'une place à part « à l'écart ». Les familles peuvent s'y retrouver, profiter d'un moment de partage et de sérénité avec cet espace largement ouvert sur le jardin tout en assurant l'intimité du moment. Dans cet espace généreux, il sera possible pour les visiteurs de se retrouver pour prendre ensemble un repas assis, grâce notamment à l'aménagement d'une cuisine.



Le jardin du souvenir :

Pour permettre aux familles de venir se recueillir à posteriori de la cérémonie, un jardin du souvenir est aménagé sur la partie haute du terrain. Vue dégagée et panoramique sur le paysage, des interventions ponctuelles viendront compléter cet écrin de verdure.

Un mur du souvenir pour permettre à ceux qui le souhaitent d'y venir sceller une plaque commémorative pour le défunt, un totem interactif ainsi qu'un puits de dispersion de cendre. Son accès se fera progressivement depuis le parking ou le parvis d'entrée, une pente douce viendra accompagner les familles dans cette promenade méditative.

Un moment de pause en toute sérénité avant de retrouver le monde extérieur.



5. DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Nous proposons une architecture, respectueuse de l'environnement.

Le travail sur la compacité du projet, limite son emprise au sol et par la même la consommation de terre perméable. Tout est mis en œuvre pour conserver au maximum d'espace végétalisé sur le terrain.

Les trois objectifs de la RE 2020 en termes de sobriété énergétique et efficacité énergétique, diminution de l'impact carbone sur le cycle de vie du crématorium en recourant plus fortement aux énergies renouvelables et aux matériaux bio sourcés et ainsi que la fraîcheur des bâtiments en cas de forte chaleur seront respectés dans le cadre de l'opération.

Les éléments d'architecture mis en œuvre permettent de profiter un maximum du rayonnement solaire. La toiture végétale elle, vient faire disparaître le projet dans son site tout en améliorant l'inertie thermique du bâtiment.

De plus l'infrastructure du crématorium permettra d'obtenir un bâtiment à énergie positive (BEPOS) notamment grâce à l'installation de panneaux solaires sur le parking.

Notre conception, de par sa rigueur pragmatique, est guidée par le souci d'utiliser la matière à bon escient, au plus juste afin d'éviter de consommer inefficacement les ressources. Il s'agit de remplir les objectifs, de construire le volume nécessaire et utile selon une économie de moyens.

Indépendamment des injonctions réglementaires qui s'imposent à tous (réemploi, tri des déchets de chantier, etc.), le souci environnemental est avant tout une démarche, une sensibilité qui se doit de nourrir l'architecture et la manière de construire. La construction du bâtiment proposées ici, par l'attention portée aux usages, au site, à son environnement, témoignent de notre engagement pour une architecture durable et de sens, collectivement responsable.



LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET LA VEGETALISATION

Des dispositifs permettant de renforcer les refuges de biodiversité naturellement présents en périphérie du site seront mis en scène et participeront à la qualification du projet.

Cf. Notice Paysagère.

7. RESPECT DU PLUI

Caractéristiques DU SITE : PROJET DE Crématorium A SAINT Désir (14100)

Adresse : ZAC "Saint désir", 14100

Saint-Désir

Cadastre: ZC 051 (3700m2) et ZC 005 (4500 m2)

La zone est classée UXi au PLUI, zone qui correspond "au tissu économique".

EXTRAIT DU PLUI

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

Les constructions ou installations doivent être implantées à :

-10 m minimum en retrait par rapport à la limite actuelle ou future des voies pour les constructions ou installations à usage d'activité industrielle ou d'entrepôt ;

-5 m minimum en retrait par rapport à la limite actuelle ou future des voies pour les logements de gardien, les hébergements hôteliers, les bureaux, commerces, artisanat et dans le cas de terrains d'angle ou desservis par deux voies ou plus, pour les parties de construction autre que les façades d'accès principal.

Hors périmètre d'agglomération, les retraits exigés par rapport à l'axe des voies sont les suivants :

- 75 m minimum pour les routes à grande circulation ;

- 35 m minimum pour les autres routes départementales.

Les dispositions de cet article ne sont applicables aux équipements d'infrastructure ou aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Selon le code général des collectivités territoriales, les crématoriums sont des missions de service public, sont donc considérés dans la catégorie des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Les règles d'implantation du projet sont respectées

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :

Les constructions ou installations doivent être implantées avec une marge de recul par rapport aux limites séparatives de la parcelle au moins égale à la moitié de leur hauteur avec un minimum de 5 m.

Une implantation en limite séparatives est autorisée sous réserve qu'elle n'attente pas à la sécurité des constructions et installations et qu'elle ne nuise pas à la visibilité le long des voies.

Les dispositions de cet article ne sont applicables : aux équipements d'infrastructure ou aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif

Les règles d'implantation du projet sont respectées

Emprise au sol des constructions :

Il n'est pas fixé de règle.

Hauteur maximale des constructions :

La hauteur des constructions ne doit pas excéder :

- 10 m hors tout pour les constructions et installations à usage d'habitation autorisées (gardien) et de bureaux lorsqu'ils sont dissociés du bâtiment d'activité principal ;
- 12 m hors tout pour les constructions et installations à usage d'activité industrielle, de commerces, d'artisanat, d'hébergements hôteliers et de bureaux ;
- 25 m hors tout pour les constructions à usage d'entrepôts ;
- 35 m hors tout pour les installations techniques comme les silos.

Un dépassement de la hauteur, dans la limite de 50 % de la hauteur plafond est admis sur une superficie ne dépassant pas 5 % de la surface des bâtiments.

Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif peuvent avoir une hauteur supérieure dès lors que leur intégration dans le site d'implantation est garantie.

Les règles de hauteur du projet sont respectées, le projet fait 6.70 m de hauteur.

Aspect extérieur :

Les matériaux de couverture apparents en façade doivent être choisis de telle sorte que leur mise en œuvre permette de conserver de façon permanente un aspect satisfaisant et dont la

teinte se rapproche des matériaux et parements utilisés localement : teintes de tonalité claire, tonalité ardoise ou tonalité brique.

Couleurs :

-Pour la couleur des revêtements de façades, la teinte de masse sera choisie dans les gris, blanc cassés ou ocres beiges/

-La couleur dominante pourra être complétée en façade par des couleurs propres à l'entreprise ou à une marque, dans la mesure où elle occupe une surface limitée de la façade.

Les règles de couleurs du projet sont respectées, les façades seront en enduit blanc, vêtue métallique grise, et un mur en béton brut gris.

Les clôtures :

-Dans tous les cas, les clôtures sur voie de desserte devront présenter une unité d'aspect sur l'ensemble de la zone.

-Les clôtures édifiées à proximité immédiate des accès des établissements et des carrefours des voies ouvertes à la circulation publique doivent être établies de telle sorte qu'elles ne créent pas de gêne pour la circulation publique, notamment en diminuant la visibilité aux sorties d'usines, d'entrepôts et de commerces ou aux intersections de voies.

-Les clôtures sur les voies publiques seront constituées d'un grillage d'une hauteur maximale de 2 m de haut sur potelets métalliques ou d'un grillage sur plaques basses en cas de dénivellation.

-Les clôtures en limites séparatives devront être établies en mitoyenneté, conformément aux dispositions légales. Elles seront constituées d'un grillage d'une hauteur maximale de 2 m sur potelets métalliques doublé d'une haie vive de type haie champêtre.

Les clôtures respecteront les règles, elles seront faites de grillage métallique doublé d'une haie vive pour une meilleure intégration du projet.

Performances énergétiques et environnementales des constructions :

Traitement des eaux pluviales :

- Les techniques destinées à favoriser la gestion des eaux de pluie à la parcelle seront privilégiées :

Stockage, infiltration, réutilisation pour des usages domestiques selon les normes sanitaires en vigueur ;

- L'infiltration des eaux dans le sol doit être assurée sur la parcelle ; en cas d'impossibilité avérée seul l'excès de ruissellement pourra être rejeté au réseau public

. Espaces verts et plantations :

La surface d'espaces verts ou libres plantée sur un terrain doit représenter au minimum 15 % de la surface du terrain. Les terrasses végétalisées et evergreen pour les places de stationnement constituent également des espaces verts. Ces surfaces seront comptées à 50 % des surfaces de pleine terre (1 m² de toiture végétalisée ou 1 m² d'evergreen comptent pour 0,5 m² d'espaces verts et plantations de pleine terre).

Les parkings seront plantés d'arbres tiges à grand développement à raison d'au moins un arbre pour huit places.

Préservation du patrimoine, des paysages et des continuités écologiques

La suppression des haies, arbres et boisements identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme est conditionnée à la seule réalisation d'accès à une parcelle et soumise à déclaration préalable. Il sera demandé au pétitionnaire de replanter, avec des essences locales, un linéaire de haies équivalent à celui supprimé.

Les espaces verts représentent 79% de la surface du terrain du projet, respectant ainsi très largement les 15% minimum. Le parking sera planté et les places en pavés enherbés.